



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CM/24

Le 20 octobre 2015

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: **Base de données UIT sur les services maritimes – Identités pour les émetteurs-récepteurs portatifs en ondes métriques équipés d'un système d'appel sélectif numérique et d'un système mondial de navigation par satellite**

Références: – Lettre circulaire N° CM/15 datée du 14 septembre 2006
– Lettre circulaire N° CM/17 datée du 15 janvier 2008
– Lettre circulaire N° CM/18 datée du 28 novembre 2008
– Recommandation UIT-R M.585-7

J'ai l'honneur d'informer les administrations que la structure de la base de données de l'UIT sur les services maritimes a été modifiée en vue d'incorporer les renseignements concernant «**l'assignation des identités pour les émetteurs-récepteurs portatifs en ondes métriques équipés d'un système d'appel sélectif numérique et d'un système mondial de navigation par satellite**», suite à la demande du Groupe de travail 5B en juillet 2015.

L'enregistrement et, ultérieurement, l'extraction de renseignements concernant ces dispositifs, via le Système d'accès de consultation de la base de données du service mobile maritime (MARS), pourront faciliter les opérations de recherche et de sauvetage dans des situations d'urgence (en particulier pour les centres de coordination du sauvetage en mer (MRCC) au-delà des frontières nationales).

Pour pouvoir soumettre ces renseignements additionnels facultatifs, les fiches de notification correspondantes ont été révisées (voir les Annexes 1 et 2). Des explications détaillées concernant les champs qui doivent être notifiés sont données dans l'Annexe 3 (voir également à l'adresse <http://www.itu.int/en/ITU-R/terrestrial/mars/Pages/ShipStationsSubmissionofdata.aspx>).

La modification apportée à ces fiches de notification, par rapport aux précédentes, concerne l'ajout du champ 34 (Identités pour les émetteurs-récepteurs portatifs en ondes métriques). En conséquence, ces fiches de notification annulent et remplacent les fiches de notification précédentes annexées à la Lettre Circulaire du BR CM/18 datée du 28 novembre 2008.

Vous voudrez bien noter que le site web du Système d'accès et de consultation de la base de données du service mobile maritime (MARS) de l'UIT a aussi été dûment modifié, afin de permettre la recherche et l'extraction des données enregistrées.

Le Bureau reste à la disposition des administrations pour toute information ou précision supplémentaire dont elles pourraient avoir besoin sur ces questions. La personne à contacter est M. M. Das, téléphone: +41 22 730 5007, télécopie: +41 22 730 5785, courrier électronique: brmail@itu.int.

François Rancy
Directeur

Annexes: 3

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Organisation maritime internationale



**ANNEXE 1
FICHE DE NOTIFICATION
(STATIONS DE NAVIRE)
Règlement des radiocommunications (RR) Article 20**

AC.*	Code d'intervention	<input type="text"/>	
1.*	Nom du navire	<input type="text"/>	
2.**	Indicatif d'appel (radio)	<input type="text"/>	
3.	Numéro(s) d'appel sélectif	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4.**	Numéro MMSI	<input type="text"/>	
5.	Numéro(s) Inmarsat	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		<input type="text"/>	<input type="text"/>
		<input type="text"/>	<input type="text"/>
		<input type="text"/>	<input type="text"/>
6.	Numéro NTLX	<input type="text"/>	
7.*	Administration notificatrice	<input type="text"/>	8. . Indicatif de territoire ou de zone géographique <input type="text"/>
9.	Embarcations de sauvetage	<input type="text"/>	10. Radiobalises de localisation des sinistres <input type="text"/>
11.	Classification générale	<input type="text"/>	12. Classification individuelle <input type="text"/>
13.	Nature du service	<input type="text"/>	14. Services disponibles <input type="text"/>
15.	Heures de fonctionnement	<input type="text"/>	
16.	Bandes des fréquences d'émission en télégraphie	<input type="text"/>	17. Bandes des fréquences d'émission en téléphonie <input type="text"/>
18.	Code d'identification de l'autorité chargée de la comptabilité	<input type="text"/>	19. CIAS utilisé pour les communications Inmarsat <input type="text"/>
20.	Nom du propriétaire	<input type="text"/>	
21.	Ancien nom du navire	<input type="text"/>	
22.	Ancien indicatif d'appel	<input type="text"/>	
23.	Code d'identification RLS	<input type="text"/>	(numéro MMSI ou MID + indicatif d'appel)
24.	Numéro d'identification du navire	<input type="text"/>	
25.	Tonnage brut	<input type="text"/>	
26.	Personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence	(Nom & Adresse)	
27.		(Téléphone)	
28.		(Télécopie/Courriel)	
29.	Autre numéro de téléphone pouvant être utilisé en cas d'urgence	<input type="text"/>	
30.	Nombre de personnes pouvant être transportées à bord	<input type="text"/>	
31.	Moyens de communication du navire	<input type="text"/>	
32.	Code hexadécimal d'identification RLS (un ou plusieurs) <i>Séparer les occurrences par une virgule (,)</i>	<input type="text"/>	
33.	Identités MMSI assignées aux engins associés à un navire de base (un ou plusieurs). <i>Séparer les occurrences par une virgule (,)</i>	<input type="text"/>	
34.	Identités pour les émetteurs-récepteurs portatifs en ondes métriques (un ou plusieurs). <i>Séparer les occurrences par une virgule(,)</i>	<input type="text"/>	

* Champs obligatoires
** Indiquer l'un de ces éléments ou les deux.

Veuillez remplir tous les champs, même s'ils ne sont pas obligatoires.



ANNEXE 2
ÉLÉMENTS DE DONNÉES POUR LA SOUMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE
(STATIONS DE NAVIRE)
Règlement des radiocommunications (RR) Article 20

Champ	Nom du champ	Longueur (Max.)	Occurrences (Max.)	Longueur totale (Max.)
AC*	Code d'intervention	1	1	1
1*	Nom du navire	50	1	50
2**	Indicatif d'appel	7	1	7
3	Numéro d'appel sélectif	6	2	13 (12+1 virgule de séparation)
4**	Numéro MMSI	9	1	9
5	Numéro(s) Inmarsat	13	8	111 (104+7 virgule de séparation)
6	Numéro NTLX	5	1	5
7*	Administration notificatrice	3	1	3
8	Indicatif de territoire ou de zone géographique	3	1	3
9	Embarcation de sauvetage	2	1	2
10	Radiobalises (RLS)	9	1	9
11	Classification générale	2	1	2
12	Classification individuelle	3	2	7 (6+1 virgule de séparation)
13	Nature du service	2	2	5 (4+1 virgule de séparation)
14	Services disponibles	5	1	5
15	Heures de fonctionnement	3	1	3
16	Bandes des fréquences d'émission en télégraphie	5	1	5
17	Bandes des fréquences d'émission en téléphonie	4	1	4
18	Code d'identification de l'autorité chargée de la compatibilité (CIAC)	4	1	4
19	CIAC utilisé pour les communications Inmarsat	4	1	4
20	Nom du propriétaire	200	1	200
21	Ancien nom du navire	50	1	50
22	Ancien indicatif d'appel	7	1	7
23	Code d'identification RLS	10	1	10
24	Numéro d'identification du navire	7	1	7
25	Tonnage brut	7	1	7
26	Personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence (Nom & Adresse)	200	1	200
27	Numéro de téléphone	30	1	30
28	Numéro de télécopie/courriel	30	1	30
29	Autre numéro de téléphone pouvant être utilisé en cas d'urgence	30	1	30
30	Nombre de personnes pouvant être transportées à bord	4	1	4
31	Moyens de communication du navire	100	1	100
32	Code hexadécimal d'identification RLS	15	15	239 (225+14 virgule de séparation)
33	Identités MMSI assignées aux engins associés à un navire de base	9	10	99 (90+9 virgule de séparation)
34	Identités pour les émetteurs-récepteurs en ondes métriques	9	10	99 (90+9 virgule de séparation)

* Champs obligatoires

** Indiquer l'un de ces éléments ou les deux.

TPR/NAV_2

Octobre 2015

Veillez remplir tous les champs, même s'ils ne sont pas obligatoires.



ANNEXE 3
Explications détaillées concernant les champs à notifier
(STATIONS DE NAVIRE)

Champ	Nom du champ	Information donnée dans le champ	Remarques	
AC* (obligatoire)	Code d'intervention	Dès réception d'une notification, ce code indique la mesure que prendra le BR:	A – ajouter une nouvelle station M – modifier les états signalétiques d'une station existante S – supprimer une station existante	
1* (obligatoire)	Nom du navire	Suffisamment explicite	Au maximum 50 caractères. Ne pas utiliser de caractères accentués	
2** (obligatoire si pas d'identité MMSI (champ 4) notifiée)	Indicatif d'appel	<p>Les indicatifs d'appel des séries internationales sont formés comme il est indiqué aux numéros 19.51 à 19.71. Les deux premiers caractères peuvent être deux lettres ou une lettre suivie d'un chiffre ou un chiffre suivi d'une lettre.</p> <p>Les deux premiers caractères ou, dans certains cas le premier caractère d'un indicatif d'appel, constituent l'identification de nationalité.</p>	Numéro du RR	Formations autorisées
			19.55	
				XXAA-XXZZ
				XXAA2-XXZZ9
				XL2000 - XL9999 (L = le deuxième caractère est une lettre)
		XXA2000 - XXZ9999		
3	Numéro(s) d'appel sélectif	Lorsque les stations du service mobile maritime font usage de dispositifs d'appel sélectif conformes aux dispositions des Recommandations UIT-R M.476-5 et UIT-R M.625-3, les numéros d'appel leur sont assignés par les administrations dont elles dépendent.	Le premier caractère est un S ou un T suivi de cinq chiffres (de 0 à 9)	
4** (obligatoire si pas d'indicatif d'appel (champ 2) notifié)	Identité dans le service mobile maritime (MMSI)	Dans le service mobile maritime, les identités se composent d'une série de neuf chiffres transmis sur le trajet radioélectrique pour identifier d'une manière unique les stations de navire fonctionnant dans le service mobile maritime ou le service mobile maritime par satellite.	<p>Le format MIDXXXXXX dans lequel les trois premiers chiffres correspondent aux chiffres d'identification maritime (MID) et X est n'importe quel chiffre compris entre 0 et 9.</p> <p>Le MID désigne l'administration dont relève la station de navire ainsi identifiée.</p>	
5	Numéro(s) Inmarsat	Les identités ou numéros des stations terriennes de navire Inmarsat sont inscrits tels qu'ils sont indiqués par les administrations.	<p>Le dixième (10ième) caractère (ombré) peut être l'un des symboles suivants: - ou /</p> <p>Le symbole – définit une gamme (par exemple) 426456788-98</p> <p>Le symbole / sera utilisé lorsque les deux ou trois derniers chiffres sont différents (par exemple) 426456788/793</p>	
6	Numéro NTLX	Numéro de télécopie national.	Plus utilisé	



ANNEXE 3
Explications détaillées concernant les champs à notifier
(STATIONS DE NAVIRE)

Champ	Nom du champ	Information donnée dans le champ	Remarques																				
7* (obligatoire)	Administration notificatrice	Symbole de un ou trois caractères désignant une administration responsable de l'enregistrement du navire.	Tout département ou service public chargé de s'acquitter des obligations prises en vertu de la Convention internationale des télécommunications et du Règlement des radiocommunications																				
8	Indicatif de territoire ou de zone géographique	Symbole de un ou trois caractères désignant le territoire ou la zone géographique	Un pays/une zone géographique d'un pays n'ayant pas l'entière responsabilité de ses relations internationales																				
9	Embarcations de sauvetage	Nombre d'embarcations de sauvetage	Indique le nombre d'embarcations de sauvetage à bord équipées d'un appareil de radiocommunication																				
10	Radiobalises de localisation des sinistres (RLS)	<i>Radiobalise de localisation des sinistres</i> Station du service mobile dont les émissions sont destinées à faciliter les opérations de recherche et de sauvetage.	Les symboles utilisés dans ce champ sont: <table border="1"> <tr> <td>A</td> <td>RLS fonctionnant à 2 182 kHz</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>RLS fonctionnant à 121,5 MHz</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>RLS fonctionnant à 243 MHz</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>RLS fonctionnant à 156,525 MHz</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>RLS par satellite fonctionnant dans la bande 406-406,1 MHz</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>SART fonctionnant dans la bande 9 200-9 500 MHz</td> </tr> </table>	A	RLS fonctionnant à 2 182 kHz	B	RLS fonctionnant à 121,5 MHz	C	RLS fonctionnant à 243 MHz	D	RLS fonctionnant à 156,525 MHz	E	RLS par satellite fonctionnant dans la bande 406-406,1 MHz	G	SART fonctionnant dans la bande 9 200-9 500 MHz								
A	RLS fonctionnant à 2 182 kHz																						
B	RLS fonctionnant à 121,5 MHz																						
C	RLS fonctionnant à 243 MHz																						
D	RLS fonctionnant à 156,525 MHz																						
E	RLS par satellite fonctionnant dans la bande 406-406,1 MHz																						
G	SART fonctionnant dans la bande 9 200-9 500 MHz																						
11	Classification générale	Les navires (y compris tout autre dispositif transportant une station de navire) sont classés à l'aide d'un symbole de deux lettres de la classification générale.	Les symboles utilisés dans ce champ sont: <table border="1"> <tr> <td>FV</td> <td>Industrie de la pêche</td> <td>OF</td> <td>en mer</td> </tr> <tr> <td>GV</td> <td>Navires de service</td> <td>PL</td> <td>plaisance</td> </tr> <tr> <td>MM</td> <td>Flotte marchande</td> <td>SV</td> <td>sauvetage</td> </tr> <tr> <td>NF</td> <td>Voies de navigation intérieures</td> <td>XX</td> <td>Toutes autres activités</td> </tr> <tr> <td>NS</td> <td>Navire des forces navales</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	FV	Industrie de la pêche	OF	en mer	GV	Navires de service	PL	plaisance	MM	Flotte marchande	SV	sauvetage	NF	Voies de navigation intérieures	XX	Toutes autres activités	NS	Navire des forces navales		
FV	Industrie de la pêche	OF	en mer																				
GV	Navires de service	PL	plaisance																				
MM	Flotte marchande	SV	sauvetage																				
NF	Voies de navigation intérieures	XX	Toutes autres activités																				
NS	Navire des forces navales																						
12	Classification individuelle	Les navires (y compris tout autre dispositif transportant une station de navire) sont classés à l'aide d'un symbole de deux ou trois lettres de la classification individuelle.	La signification de chaque symbole utilisé est donnée dans le lien ci-dessous Symboles qui désignent les classes de navire individuelles																				



ANNEXE 3
Explications détaillées concernant les champs à notifier
(STATIONS DE NAVIRE)

Champ	Nom du champ	Information donnée dans le champ	Remarques												
13	Nature du service	La nature du service comprend la classification pour ce qui est du type de service de correspondance internationale assuré par la station.	<p>Les symboles utilisés dans ce champ sont:</p> <table border="1"> <tr> <td>CO</td> <td>station ouverte à la correspondance officielle exclusivement;</td> </tr> <tr> <td>CP</td> <td>station ouverte à la correspondance publique;</td> </tr> <tr> <td>CR</td> <td>station ouverte à la correspondance publique restreinte;</td> </tr> <tr> <td>CV</td> <td>station ouverte exclusivement à la correspondance d'une entreprise privée;</td> </tr> <tr> <td>OT</td> <td>station écoulant exclusivement le trafic de service du service intéressé.</td> </tr> </table>	CO	station ouverte à la correspondance officielle exclusivement;	CP	station ouverte à la correspondance publique;	CR	station ouverte à la correspondance publique restreinte;	CV	station ouverte exclusivement à la correspondance d'une entreprise privée;	OT	station écoulant exclusivement le trafic de service du service intéressé.		
CO	station ouverte à la correspondance officielle exclusivement;														
CP	station ouverte à la correspondance publique;														
CR	station ouverte à la correspondance publique restreinte;														
CV	station ouverte exclusivement à la correspondance d'une entreprise privée;														
OT	station écoulant exclusivement le trafic de service du service intéressé.														
14	Services disponibles	Services spécifiques fournis par une station du service mobile maritime ouverte à la correspondance publique	<p>Les symboles utilisés dans ce champ sont:</p> <table border="1"> <tr> <td>C</td> <td>Communications radiotéléphoniques</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>Communications radiotéléx</td> </tr> <tr> <td>O</td> <td>Messages OBS (navire d'observation bénévole)</td> </tr> <tr> <td>P</td> <td>Communications par télécopie</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>Radiotélégrammes</td> </tr> </table>	C	Communications radiotéléphoniques	D	Communications radiotéléx	O	Messages OBS (navire d'observation bénévole)	P	Communications par télécopie	R	Radiotélégrammes		
C	Communications radiotéléphoniques														
D	Communications radiotéléx														
O	Messages OBS (navire d'observation bénévole)														
P	Communications par télécopie														
R	Radiotélégrammes														
15	Heures de fonctionnement	Heures de fonctionnement	<p>Les symboles utilisés dans ce champ sont:</p> <table border="1"> <tr> <td>H24</td> <td>Service continu 24 heures sur 24</td> </tr> <tr> <td>H16</td> <td>Service pendant 16 heures assuré par une station de navire de deuxième catégorie</td> </tr> <tr> <td>H8</td> <td>Service pendant 8 heures assuré par une station de navire de troisième catégorie</td> </tr> <tr> <td>HX</td> <td>Service intermittent pendant les 24 heures ou station n'ayant pas d'heures de fonctionnement précises</td> </tr> <tr> <td>HJ</td> <td>Service diurne</td> </tr> <tr> <td>HN</td> <td>Service nocturne</td> </tr> </table>	H24	Service continu 24 heures sur 24	H16	Service pendant 16 heures assuré par une station de navire de deuxième catégorie	H8	Service pendant 8 heures assuré par une station de navire de troisième catégorie	HX	Service intermittent pendant les 24 heures ou station n'ayant pas d'heures de fonctionnement précises	HJ	Service diurne	HN	Service nocturne
H24	Service continu 24 heures sur 24														
H16	Service pendant 16 heures assuré par une station de navire de deuxième catégorie														
H8	Service pendant 8 heures assuré par une station de navire de troisième catégorie														
HX	Service intermittent pendant les 24 heures ou station n'ayant pas d'heures de fonctionnement précises														
HJ	Service diurne														
HN	Service nocturne														
16	Bandes de fréquences d'émission en télégraphie	Bandes de fréquences utilisées pour les transmissions radiotélégraphiques	<p>Les symboles utilisés dans ce champ sont:</p> <table border="1"> <tr> <td>S</td> <td>Bandes de fréquences utilisées dans le service mobile maritime</td> </tr> <tr> <td>W</td> <td>Bandes comprises entre 110 et 160 kHz</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>Bandes comprises entre 415 et 535 kHz</td> </tr> <tr> <td>Y</td> <td>Bandes comprises entre 1 605 et 4 000 kHz</td> </tr> <tr> <td>Z</td> <td>Bandes comprises entre 4 000 et 27 500 kHz</td> </tr> </table>	S	Bandes de fréquences utilisées dans le service mobile maritime	W	Bandes comprises entre 110 et 160 kHz	X	Bandes comprises entre 415 et 535 kHz	Y	Bandes comprises entre 1 605 et 4 000 kHz	Z	Bandes comprises entre 4 000 et 27 500 kHz		
S	Bandes de fréquences utilisées dans le service mobile maritime														
W	Bandes comprises entre 110 et 160 kHz														
X	Bandes comprises entre 415 et 535 kHz														
Y	Bandes comprises entre 1 605 et 4 000 kHz														
Z	Bandes comprises entre 4 000 et 27 500 kHz														



ANNEXE 3
Explications détaillées concernant les champs à notifier
(STATIONS DE NAVIRE)

Champ	Nom du champ	Information donnée dans le champ	Remarques								
17	Bandes de fréquences d'émission en téléphonie	Bandes de fréquences utilisées pour les transmissions radiotéléphoniques	<p>Les symboles utilisés dans ce champ sont:</p> <table border="1"> <tr> <td>S</td> <td>Bandes de fréquences utilisées dans le service mobile maritime par satellite</td> </tr> <tr> <td>T</td> <td>Bandes comprises entre 1 605 et 4 000 kHz</td> </tr> <tr> <td>U</td> <td>Bandes comprises entre 4 000 et 27 500 kHz</td> </tr> <tr> <td>V</td> <td>Bandes comprises entre 156 et 174 MHz</td> </tr> </table>	S	Bandes de fréquences utilisées dans le service mobile maritime par satellite	T	Bandes comprises entre 1 605 et 4 000 kHz	U	Bandes comprises entre 4 000 et 27 500 kHz	V	Bandes comprises entre 156 et 174 MHz
S	Bandes de fréquences utilisées dans le service mobile maritime par satellite										
T	Bandes comprises entre 1 605 et 4 000 kHz										
U	Bandes comprises entre 4 000 et 27 500 kHz										
V	Bandes comprises entre 156 et 174 MHz										
18	Code d'identification de l'autorité chargée de la comptabilité (CIAC)	Une autorité comptable doit être enregistrée auprès de son Administration. Chaque autorité comptable se verra attribuer un code d'identification exclusif (CIAC) par l'Administration qui procède à l'enregistrement.	Voir la Recommandation UIT-T D.90								
19	CIAC utilisé pour les communications Inmarsat	Différent du code CIAC notifié dans le champ 18 ci-dessus	Voir les Recommandations UIT-T D.90 et D.95								
20	Nom du propriétaire	Suffisamment explicite									
21	Ancien nom du navire	Suffisamment explicite									
22	Ancien indicatif d'appel	Suffisamment explicite									
23	Code d'identification RLS	Code d'identification des RLS	Soit l'identité MMSI du navire soit une combinaison du MID +indicatif d'appel du navire								
24	Numéro d'identification du navire	Numéro OMI ou numéro d'enregistrement national									
25	Tonnage brut	En chiffres, arrondi au nombre entier le plus proche	Espace clos ou capacité interne total(e) d'un navire								



ANNEXE 3
Explications détaillées concernant les champs à notifier
(STATIONS DE NAVIRE)

Champ	Nom du champ	Information donnée dans le champ	Remarques
26	Personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence (nom et adresse)	Tel qu'indiqué par l'Administration	Nom et adresse de la personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence.
27	Numéro de téléphone	Tel qu'indiqué par les Administrations précédé de l'indicatif de destination du pays.	Numéro de téléphone de la personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence.
28	Numéro de télécopie/courriel	Tel qu'indiqué par les Administrations précédé de l'indicatif de destination du pays.	Numéro de télécopie/courriel de la personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence.
29	Autre numéro de téléphone pouvant être utilisé 24 heures sur 24 en cas d'urgence	Tel qu'indiqué par les Administrations précédé de l'indicatif de destination du pays.	Autre numéro de téléphone de la personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence pouvant être utilisé 24 heures sur 24 en cas d'urgence.
30	Nombre de personnes pouvant être transportées à bord	En chiffres	Nombre total de passagers et de membres d'équipage.
31	Moyens de communication du navire	Brève description des équipements de radiocommunication à bord d'un navire	Par exemple: Inmarsat A, B, C, M, ondes métriques, appel sélectif numérique (ASN) etc...
32	Code hexadécimal d'identification RLS (un ou plusieurs)	A utiliser exclusivement pour notifier un ou plusieurs codes hexadécimaux d'identification	Les <u>SEULS</u> caractères acceptés sont les chiffres de 0 à 9 et les lettres de A à F . <i>Séparer les occurrences par une virgule (,)</i>



ANNEXE 3
Explications détaillées concernant les champs à notifier
(STATIONS DE NAVIRE)

Champ	Nom du champ	Information donnée dans le champ	Remarques
33	Identités MMSI assignées à une embarcation associée à un navire de base (un ou plusieurs)	Ce format de numérotation n'est valable que pour les dispositifs situés à bord d'engins associés à un navire de base. Un engin peut transporter plusieurs dispositifs, qui seront identifiés par l'identité MMSI assignée à l'engin. Ces dispositifs peuvent être situés à bord d'embarcations ou de radeaux de sauvetage, de canots de sauvetage ou d'autres engins appartenant à un navire de base.	Le format 98MIDXXXX dans lequel les chiffres 3, 4 et 5 représentent les chiffres d'identification maritime (MID) et chaque X représente un chiffre compris entre 0 et 9. Les chiffres MID représentent l'administration qui exerce sa juridiction sur l'identité d'appel de l'engin associé à un navire de base. <i>Séparer les occurrences par une virgule (,)</i>
34	Identités pour les émetteurs-récepteurs en ondes métriques (un ou plusieurs)		Le format 8MIDXXXXX dans lequel les chiffres 2, 3 et 4 représentent les chiffres d'identification maritime (MID) et chaque X représente un chiffre compris entre 0 et 9. Les chiffres MID représentent l'administration qui exerce sa juridiction sur l'identité d'appel de l'engin associé à un navire de base <i>Séparer les occurrences par une virgule (,)</i>

Prière d'adresser les notifications au:

Directeur du Bureau des radiocommunications, UIT, Place des Nations
CH-1211 Genève 20, Suisse
No de télécopie direct. No.: +41 22 730 5785
Courriel: brmail@itu.int